



Désignation de normes techniques concernant ascenseurs et composants de sécurité pour ascenseurs en vertu de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)

1. Contexte

- 1.1. En vertu de l'art. 6 de la loi fédérale du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits (LSPro)¹, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) est habilité à désigner les normes techniques qui permettent de concrétiser les exigences essentielles de santé et de sécurité au sens de l'art. 2, al. 2, let. b, de l'ordonnance sur la sécurité des ascenseurs du 25 novembre 2015 (Ordonnance sur les ascenseurs, OAsc)². Il désigne dans la mesure du possible des normes harmonisées au niveau international. Les exigences essentielles sont présumées satisfaites si les normes désignées sont appliquées.
- 1.2. Conformément à l'article 14 de la directive (UE) 2014/33³, la Commission européenne a désigné des normes techniques dans les publications au Journal officiel de l'UE (JO) suivantes:

Décision d'exécution (UE) 2021/76 de la Commission du 26 janvier 2021 concernant des normes harmonisées pour les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs élaborées à l'appui de la directive 2014/33/UE du Parlement européen et du Conseil, JO L 27 du 27 janvier 2021, p. 20.

2. Désignation

- 2.1. Le SECO désigne par la présente, les normes techniques désignées dans les publications de l'UE conformément au point 1.2.
- 2.2. La désignation de normes harmonisées ne comprend pas l'avant-propos national, les annexes nationales ni les éléments similaires.

3. Adaptation de la désignation précédente

La présente désignation complète celle du 13 janvier 2015⁴.

¹ RS 930.11

² RS 930.112

³ Directive 2014/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs, JO L 96 du 29 mars 2014, p. 251.

⁴ FF 2015 452

4. Consultation et obtention

- 4.1 Les normes désignées peuvent être consultées gratuitement ou obtenues contre paiement auprès de l'Association suisse de normalisation, Sulzerallee 70, 8404 Winterthur, www.snv.ch.
- 4.2 Une liste consolidée des normes techniques désignées figure à l'adresse www.switec.info/fr. Cette liste est purement informative et n'a pas d'effets juridiques.

20 avril 2021

SECO- Direction du travail
Sécurité des produits:
Rithy Chheng-Gysel